

DEPARTEMENT DES HAUTES PYRENEES

COMMUNE D'AGOS -VIDALOS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
23 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois octobre deux mille dix-sept à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le neuf octobre deux mille dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ABBADIE Jean-Marc.

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Votants : 10
11		Procurations : 1

Présents :

M. ABBADIE Jean-Marc, Maire -
Madame MOURET Simone - Messieurs BATTISTON Patrick - LACRAMPE Alain, Adjoints -
Mesdames GALCERA Valérie – LANCIEN Catherine - Messieurs ASELMeyer Yves –
MAYSTRE Yves- SASSUS Lucien - VERGE Didier -

Excusés : SOUTRIC Pierre (procuration à Jean Marc ABBADIE)

Secrétaire de séance : Madame LANCIEN Catherine.

Désignation du secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, nulle observation n'est faite, il est approuvé à l'unanimité.

Approbation de l'ordre du jour.

2017/76 – Délibération modificative

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21318	Autres bâtiments publics	53000.00	
2135 - 2017004	Installations générales, agencements	-53000.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

2017/ 77 – Position du Conseil Municipal sur le Projet Plan de Prévention des Risques (P.P.R.)

Monsieur le Maire rappelle le courrier de Madame la Préfète concernant le projet de Prévention des Risques du 17 août 2017.

Le 4 octobre Monsieur Xavier ROGER de la D.D.T. est venu exposer aux concitoyens le dispositif réglementaire à la planification des zones à risques, préalable à l'avis devant être émis par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, rend un avis favorable au projet de Prévention des Risques en tenant compte des préconisations suivantes :

- Prise en compte de certaines réserves exprimées au sein du conseil municipal et lors de la réunion d'information avec la population qui concernant les limites du risque inondation dans certaines parties du territoire ;
- Le conseil municipal demande donc aux services de travailler de concert entre les parties concernées, les limites entre la zone bleue (constructible sous conditions) et la zone rouge (inconstructible, risque fort) ;

Cet avis est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2017/ 78 – Modification des statuts de la Communauté de Commune Pyrénées Vallées des Gaves

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la communauté des Communes portant sur la modification des statuts approuvés en septembre 2017.

Il conviendrait de :

- Rajouter la compétence optionnelle de création et gestion des maisons de services au public (MSAP) ;
- Basculer dans le bloc des compétences supplémentaires (ou facultatives) la compétence liée au SPANC (service public de l'assainissement non collectif) ;

Après débat sur les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives, ces nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

2017 / 79 - Participation aux frais de transports scolaires 2017/2018

Monsieur le Maire demande au conseil de renouveler la participation de notre commune aux frais de transport scolaire et d'autoriser le remboursement aux familles à hauteur de 50 % du tarif du transport scolaire réparti par moitié avec la commune d'Ayzac-Ost dans le cadre d'un commun accord.

2017/80 - Recensement des voiries communales – DGF 2018

Dans le cadre du calcul de la dotation globale de fonctionnement 2018, les services de la Préfecture recense la longueur de voirie communale.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rajouter la rue de Poumes (V.C.15), la rue de San Cesté (V.C. 16) et le chemin du Labay (V.C.17) pour une longueur totale de 1200 mètres, ce qui porte notre longueur de voirie à 10 180 mètres.

2017 / 81 – S.D.E. – Programme d'intervention année 2018

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du service départemental d'énergie concernant le programme d'interventions pour l'année 2018, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le programme qui consiste en :

- Enfouissement réseau chemin du Lavoir,
- Enfouissement réseau rue du Bousquet, chemin du Labay,
- Mise en valeur de la tour de Vidalos et de l'église d'Agos.

2017 / 82 – Concession cimetièrè

Monsieur le Maire indique qu'aucune revalorisation du prix des concessions des cimetières n'est intervenue depuis 1991.

Monsieur le Maire fait la proposition suivante :

- 2 m2 : 50 € au lieu de 38 €
- 4 m2 : 100 € au lieu de 76 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces nouveaux tarifs.

Devis bornage terrain communal – propriété VIGNAU

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le devis de Monsieur DUVERSIN, géomètre. Une convention pour autorisation de passage en terrain privé de canalisations publiques d'eau potable et d'eaux usées doit être signée avec M., Mme VIGNAU/SEITE.

Brûlages dirigés – S.D.I.S.

Dans le cadre des ateliers de formation feux de forêt du Service Départemental d'Incendie, Monsieur le Maire fait lecture de la proposition de convention entre le SDIS et la commune, celle-ci est approuvée à l'unanimité.

Convention pour l'implantation de repères de crues

Après lecture de la convention proposée par le PLVG à la commune, celle-ci est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Installation de ruches

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil la demande de Madame LUC et de Monsieur GRIVEL de pouvoir installer leurs ruches sur la zone de l'ancienne carrière de VIDALOS

Le Conseil Municipal donne son accord pour ces deux apiculteurs, un courrier va leur être envoyé définissant les modalités d'installations.

Informations diverses :

- Information 0 phyto
- Information convention pour nettoyage ruisseau devant propriété Gaye
- Gemapi : information sur la responsabilité des élus et du maire en particulier

Feuille de clôture du conseil municipal du 23 octobre 2017

2017/76 – Délibération modificative

2017/ 77 – Position du Conseil Municipal sur le Projet Plan de Prévention des Risques (P.P.R.)

2017/ 78 – Modification des statuts de la Communauté de Commune Pyrénées Vallées des Gaves

2017 / 79 - Participation aux frais de transports scolaires 2017/2018

2017/80 - Recensement des voiries communales – DGF 2018

2017 / 81 – S.D.E. – Programme d'intervention année 2018

2017 / 82 – Concession cimetière

<i>ABBADIE J.Marc</i>	<i>MOURET Simone</i>	<i>BATTISTON Patrick</i>
<i>LACRAMPE Alain</i>	<i>MAYSTRE Yves</i>	<i>ASELMEYER Yves</i>
<i>LANCIEN Catherine</i>	<i>SASSUS Lucien</i>	<i>GALCERA Valérie</i>
<i>VERGE Didier</i>	<i>SOUTRIC Pierre</i> <i>Procuration à J.M. ABBADIE</i>	